

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 novembre 2019 à 20h30

Sous la présidence de **M. LOOS Jean-Blaise, Maire**

Etaient présents : **Mmes. BOUILLÉ Laurence, GASCHY Virginie, HURSTEL Lucienne, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, DEMOUCHE Sébastien, GASCHY Christophe**

Absents excusés : **Sabrina SCHWOERTZIG**

Secrétaire de séance : **Agnès ROHR**

041. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 21/10/2019.

042. ENTREPRISES RETENUES PAR LOT - ABRI ASSOCIATIF

RECAPITULATIF H.T.

COMMUNE DE BOESENBIESEN

Construction d'un abri associatif

Ouverture des plis du 28 octobre 2019 à 12 h 00

LOTS	ESTIMATION DCE H.T.	MIEUX DISANTS	
		Entreprises	Montant offre H.T. après vérification et négociation
1 CHARPENTE BOIS	149 000,00 €	WOLF SYSTÈME - 67480 LEUTENHEIM	80 500,00 €
2 COUVERTURE	44 000,00 €	ARTISANS ASSOCIES - 68160 STE-MARIE-AUX-MI	32 000,00 €
3 PHOTOVOLTAÏQUE	90 000,00 €	ARTISANS ASSOCIES - 68160 STE-MARIE-AUX-MI	79 997,56 €
4 MENUISERIE EXTÉRIEURE - SERRURERIE	13 000,00 €	BN France 2000 - 67230 HUTTENHEIM	12 600,00 €
5 SANITAIRE	12 000,00 €	ESCHRICH - 67220 LALAYE	8 056,14 €
6 ELECTRICITE	37 000,00 €	MATT - 67220 BREITENBACH	38 000,00 €
TOTAUX	345 000,00 €		251 153,70 €

Après débat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir les entreprises des lots 1 à 6 pour les montants susmentionnés,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et les documents nécessaires avec les entreprises retenues.

ADOpte À L'UNANIMITE

043. BUREAU DE CONTROLE RETENU - ABRI ASSOCIATIF

BUREAU DE CONTROLE	APAVE	DEKRA	QUALICONSULT
OFFRE			
MISSION L+PS+SEI+HAND+VIEL+CONSUEL	2 700,00 €	3 000,00 €	2 350,00 €

Après débat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise Qualiconsult pour un montant de 2 350 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et les documents nécessaires avec l'entreprise retenue.

ADOpte À L'UNANIMITE

044. REVISION DU LOYER SDIS

Depuis la signature du contrat en 2007, le montant du loyer versé par le SDIS n'a pas fait l'objet d'une révision. Actuellement, le montant est de 5 700 €. Selon l'indice des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence au 1er trimestre 2019 est de 129,38.

Le nouveau montant de loyer que la Commune pourrait demander au SDIS s'élève à 6 850 €.

Après débat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de ne pas réviser le montant du loyer et de maintenir le loyer à 5 700 €.

ADOpte À L'UNANIMITE

045. RECUPERATION DES CHARGES

a) SDIS/Frais de consommation d'énergie et de redevance ménagère : le décompte relatif aux frais d'électricité, d'eau et de redevance d'ordure ménagère pour l'année 2019 a été établi. Il est proposé de recouvrir la somme de 1 200, 91 €.

b) ACSL/Frais de consommation d'énergie : le décompte relatif aux frais de consommation d'énergie électrique dans la salle socioculturelle durant l'année 2019 a été établi. Il est proposé de recouvrir la somme de 1 611,69 €. Par ailleurs, les frais électriques encaissés par l'ACSL pour l'abri (zone de loisirs), sont également à reverser à la commune. L'ACSL doit reverser 20 € à la Commune.

c) ACSL/Frais des produits d'entretien : le décompte relatif aux frais des produits d'entretien dans la salle socioculturelle durant l'année 2019 a été établi. Il est proposé de recouvrir la somme de 260,85 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **APPROUVE** la récupération des charges pour le SDIS et l'ACSL.

ADOpte À L'UNANIMITE

046. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Arche pour Noël

BS Dynamique ne souhaitant pas la monter, l'arche va être restituée au propriétaire.

b) Fêtes des Aînés

Pour rappel, la fête des Aînés aura lieu le 12/01/2020. D'Lustiga Wirscher, un groupe d'environ 10 personnes, seraient prêts à venir jouer. La prestation demandée est de 300 €. Il est demandé de relancer Noémie pour une intervention.

c) Réunion budget

La date est fixée au 29/02/2020.

d) Sapin de Jérôme au hangar

Il est proposé de le décorer sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen, le 13/11/2019
Le Maire, Jean-Blaise LOOS***